



EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N°2019-661

Objet : Rue du Tertre

Circulation interdite (par panneaux « route barrée »)

Le Maire de la Ville de Redon,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Route portant règlement général de la circulation,

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière, livre 1 – 8^{ème} partie « signalisation temporaire »

Vu la demande en date du 19 novembre 2019, présentée par l'entreprise Veolia Eau – 32 rue Joseph Rouxel – PA de Bourgneuf – 56350 Rieux, afin d'effectuer des travaux de branchement d'eau potable sur le réseau aérien et/ou souterrain,

Considérant que pour permettre le bon déroulement des travaux, il y a eu lieu, rue du Tertre, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée »), à compter du mardi 10 décembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 3 jours),

ARRÊTE :

ARTICLE 1^{er} : Afin de permettre le bon déroulement des travaux cités ci-dessus, il y a lieu, rue du Tertre, d'interdire la circulation (par panneaux « route barrée »), à compter du mardi 10 décembre 2019 et ce jusqu'à la fin des travaux (environ 3 jours).

☞ Les travaux sont interdits les mercredis en raison de la présence du Centre de Loisirs.

ARTICLE 2 : L'entreprise Veolia Eau sera chargée d'assurer la pré-signalisation, la signalisation et la protection du chantier. Elle devra mettre en place les panneaux de signalisation nécessaires à l'information des usagers et veiller au maintien de la sécurité qui sera sous sa responsabilité.

ARTICLE 3 : Le Maire de Redon, le Capitaine de Brigade de Gendarmerie chargé de la Circonscription, le Chef de service de la Police Municipale, le Directeur Général des Services, le Directeur des Services Techniques, les agents placés sous leurs ordres, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté.

À Redon, le 21 novembre 2019

Pour le Maire

Michelle Chauvin

La Conseillère Municipale Déléguée
à la Circulation et au Stationnement



P/c. Christian Bourgeon

Le Directeur des Services Techniques
De l'Aménagement et du Patrimoine